

Renvoi au comité des Finances et des Secours publics du discours du comité de bienfaisance de la section Popincourt (Paris) prévenant que les fonds destinés à secourir les malheureux n'ont pas été versés dans leur caisse, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances et des Secours publics du discours du comité de bienfaisance de la section Popincourt (Paris) prévenant que les fonds destinés à secourir les malheureux n'ont pas été versés dans leur caisse, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 438;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18482_t1_0438_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité.

Représentans du Peuple Français,

Une crue d'eau avait ensablé le radeau de Libron; cet événement malheureux interceptait la navigation du canal des mers, et retardait l'approvisionnement de l'armée des Pyrénées orientales surtout en fourrage dont elle a le plus grand besoin. Tous les efforts qu'avait fait le directeur du canal pendant plusieurs jours pour enlever ce radeau, furent vains; il manquait de bras et d'aparaux : La société populaire de cette commune en est instruite et par un mouvement spontané, tous les membres délibèrent de se transporter en masse sur les lieux pour offrir leurs bras; les capitaines de deux avisos de la république qui se trouvent dans ce port, offrent leurs équipages, les angins et cordages qui sont en leur pouvoir, la compagnie des canonnières dite des vengeurs en garnison en cette commune offre aussi de s'y rendre. Cet élan patriotique nous est communiqué, et nous nous empressons d'inviter tous nos administrés à suivre un aussi bel exemple.

Vous le savez, représentans, rien ne résiste aux effets des républicains et nous venons d'en faire la douce expérience car en peu d'heures, le radeau de Libron est enlevé et tous les citoyens qui avaient volé au secours de sa République, jouissent de la récompense due à leur dévouement en voyant la navigation du canal des mers rétablie, et les barques chargées de fourrage et autres approvisionnemens destinés pour l'armée des Pyrénées orientales suivre leur route.

Il est de notre devoir de vous faire connaître le service important que nos administrés, les équipages des deux avisos de la République qui sont en ce port et la compagnie des canonnières des Vengeurs en garnison en cette commune ont rendu à la République et en particulier à l'armée des Pyrénées orientales, et nous le remplissons avec d'autant plus de plaisir que nous ne doutons pas que la Convention nationale ne décrète la mention honorable de leur zèle et de leur dévouement. C'est la seule récompense qu'ils ambitionnent et la seule qui soit digne d'eux.

Vive la République une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

DAUBY, *maire*, BOUSQUET fils, *agent national*
et 7 autres signatures.

57

Le comité de bienfaisance de la section de Popincourt [Paris] prévient la Convention que les fonds destinés à secourir trois mille malheureux confiés à leurs soins, ne sont point versés dans la caisse de leur trésorier, malgré les sages décrets rendus à ce sujet : il invite la Convention à faire vérifier le plutôt possible la cause de ce retard.

Renvoyé aux comités des Finances et des Secours publics pour en faire un prompt rapport (122).

Une députation du comité de bienfaisance de la section de Paris dite de Popincourt est introduite.

L'ORATEUR : Citoyens Représentants, les travaux immenses dont vous êtes chargés ne vous ont pas empêchés de jeter un regard paternel sur les enfants de la patrie, accablés sous le poids de l'infortune et de l'indigence.

Plusieurs motions, dictées par l'humanité de la plupart de vos membres, ont été accueillies avec transport dans votre sein, et renvoyées unanimement par vous à vos comités des Secours et des Finances réunis, qui vous ont fait rendre des décrets dignes des représentants d'une nation grande et généreuse, et qui ont été applaudis par tous les cœurs sensibles et humains.

Mais, citoyens, ce n'est pas assez que le vœu de la nation se soit prononcé par votre organe; ce n'est pas assez qu'une loi bienfaisante soit promulguée; il faut encore qu'elle soit promulguée; il faut encore qu'elle ne soit pas éludée, et qu'enfin elle ait son plein et entier effet.

Organes de plus de trois mille individus, dont nous avons déposé le tableau à la commission centrale de Bienfaisance établie par la loi du 28 mars 1793 (vieux style) et confiés à nos soins par le vœu unanime de nos concitoyens, nous venons déposer sous vos yeux le tableau de la misère sous laquelle ils gémissent : ici, l'un couche sur le plancher, enveloppé de paille; là, un autre n'a que des lambeaux pour se couvrir; dans un autre, la mère couche avec son fils, le frère avec sa sœur, quoique dans l'âge de puberté; d'autres enfin, vieux, infirmes ou estropés, manquent du plus strict nécessaire.

De ce nombre sont encore ces mères chéries de leurs époux, à qui la nature, se joignant aux vœux de la République, ordonne sans consulter leurs besoins, d'augmenter l'espoir de la patrie par la fécondité, et que nous sommes obligés de secourir même dès leur premier enfant, afin de conserver l'un et de soutenir l'autre.

Nous ne savons par quelle fatalité se trouve arrêtée la distribution qui devait être faite pour le mois de fructidor, et qui avait été annoncée en recevant celles de messidor et thermidor.

Nous avons, de plus, les dépenses de vendémiaire et de brumaire, pour lesquelles il ne nous reste en caisse qu'une modique somme de 390 livres.

Le secours provisoire accordé par la loi du 28 juin 1793 (vieux style) n'est applicable qu'à environ cinq cents individus, au lieu des trois mille et plus dont les soins nous sont confiés.

Nous ne doutons pas, citoyens Représentants, qu'en vous exposant les douleurs de nos